

## **Bordereau des pièces**

### **MODIFICATION N°1 DU PLU**

- A Délibération du 19-09-2022 : prescription de la procédure
- B Délibération du 23-09-2024 : non réalisation d'une évaluation environnementale et bilan de la concertation
- C Arrêté du 24-10-2024 : prescription de l'enquête publique
- D Avis d'enquête publique
- E Note de présentation de l'enquête publique
  
- 0 Avis des PPA et décision de la MRAE
- 1 Rapport de présentation
- 2-4 Plan de zonage – extrait
- 4 Liste des emplacements réservés

*Les autres pièces du PLU sont inchangées*